

LA DEMANDE DES MOTIFS D'UN LICENCIEMENT AVEC PRÉAVIS

L'employeur, qui procède à un licenciement avec préavis, n'est pas obligé d'indiquer dans la lettre de licenciement les motifs de sa décision.

Au contraire, il appartient au salarié de prendre l'initiative et de demander à l'employeur les raisons à la base de son licenciement.

Tel est l'objet de la lettre de demande de motifs.

Délai pour envoyer la demande

Le salarié dispose d'un délai d'un mois pour demander les motifs de son congédiement à l'employeur.

Ce délai court à partir du jour où il reçoit la lettre de licenciement. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Il convient de souligner que le salarié n'est pas obligé de demander les motifs de son licenciement.

S'il a volontairement renoncé à cette possibilité ou s'il a manqué le délai par inadvertance, il conserve toujours la possibilité de démontrer par tous les moyens de preuve que son licenciement est abusif. Cette preuve sera toutefois très difficile à rapporter.

Attention : Au cas où l'employeur a déjà indiqué les raisons de sa décision dans la lettre de licenciement, il peut néanmoins être important de demander les motifs du licenciement, alors que cette démarche implique que l'employeur aura la charge de la preuve des motifs qu'il avance.

Forme de la demande

La demande des motifs doit prendre la forme d'une lettre recommandée adressée à l'employeur.

A partir de la réception de cette lettre, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour répondre.

Contenu de la demande

Aucun contenu particulier n'est imposé. Il n'en reste pas moins que la lettre doit indiquer clairement son objet qui est celui de demander à l'employeur les motifs du licenciement avec préavis.



Demande des motifs d'un licenciement avec préavis

(Nom et adresse du salarié)

(Nom et adresse de l'employeur)

(lieu et date)

Lettre recommandée

Concerne : demande des motifs de mon licenciement avec préavis

Monsieur/Madame ^[a],

J'accuse bonne réception de votre lettre du _____ par laquelle vous avez procédé à mon licenciement avec préavis.

Conformément à l'article L.124-5 du Code du travail, je vous prie de bien vouloir m'indiquer les motifs qui sont à la base de la résiliation de mon contrat de travail.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame ^[a], l'expression de mes sentiments très distingués.

(signature)

[a] La mention inutile est à biffer.

